

	Fiche Technique FT/EPI 07	
	La protection des mains : Les gants textiles	
Service	Groupe de travail EPI	C.H.S. Directeur Départemental
Date de réalisation	25/07/2007	
Date de validation	25/07/2007	02/10/07 - 31/10/07
Date de modification	22/02/2008	10/11/2009 - 11/2009



Coût financier :

Environ de 50 à 60 € la paire de gants textiles

1° - Définition et caractéristiques :

E.P.I de Catégorie 3 : risque majeur.

Gant de protection sapeur-pompier protégeant la main lors des opérations de lutte contre l'incendie avec une composition en multicouches (comme la veste de feu textile). Le gant muni d'un crispin recouvrant le bas de manche de la veste de protection assure une protection continue du sapeur-pompier et empêche les effets pénétrants du flux thermique.

Couche extérieure :

- Bandes rétro-réfléchissantes
- Protection mécanique suffisante
- Protection déperlante
- Participe à la protection thermique

Couche intermédiaire (membrane imper-respirante) :

- Participe à la protection thermique
- Protection imperméable
- Favorise la respirabilité (du textile, main du porteur)

Couche intérieure (couche de confort) :

- Hygiène du porteur (100% aramide)
- Etiquette intérieure sur laquelle est inscrite la « carte d'identité » du gant ainsi qu'une pour le matricule de l'agent



La protection thermique est assurée par l'ensemble des 3 couches et la réalisation de plusieurs couches d'air entre le porteur et l'extérieur.

Poids : Non communiqué

Dotation : individuelle - 1 paire/agent SPP/SPV/SPVC/PROVO

Tailles : de 6 à 13

2° - Conditions de port :

Utilisation lors d'intervention pour feu :

- en espace clos,
- en extérieur peu importe la température extérieure,
- d'espace naturel.

les gants textiles ne seront pas utilisés lors des interventions de Secours routier (hors feu)

Identification : Elle sera systématique, à charge du porteur lors de la prise en compte de l'effet et portée sur l'étiquette du code-barre (matricule de l'agent).

Le gant textile muni d'un crispin **doit recouvrir** le bas de manche de la veste (veste F1, veste de feu...) afin d'assurer une protection continue du sapeur-pompier.

3° - Contrôle/Vérification :

L'agent doit absolument vérifier son EPI à chaque prise de garde et après chaque utilisation. Il rendra compte à sa hiérarchie en cas de sollicitations particulières (atmosphères corrosives, souillures...).

Vérification visuelle :

- Absence de trou (y compris dans la doublure).
- Absence de détérioration de la couche externe de la paume.
- Etat des coutures (bouts des doigts, jonction avec le crispin)
- Accrochage correct des bandes auto-agrippantes.
- Tenue de la patte auto-agrippante au crispin.

Vérification tactile :

- Non durcissement des doigts du gant.
- Bonne tenue de la doublure en bout de doigt (par légère traction).

4° - Entretien :

A - Régulier :

Effectué par l'agent.

Nettoyage localisé possible à l'aide d'une éponge/lavette humidifiée exclusivement à l'eau claire sans adjonctions de produits. Séchage à l'air libre (pas de radiateur).

Stockage dans le vestiaire de feu exclusivement et à l'abri du contact avec d'autres effets non Incendie (tenue F1).

B - Annuel/Périodique :

Aucune périodicité de contrôle de l'effet

La paire de gants est **remplacée** :

- Dès qu'un défaut est constaté par l'agent après validation chef de garde et/ou référent E.P.I. du C.I.S. (Stock tampon disponible au C.I.S.).
- Par l'atelier E.P.I.V. sur demande du référent E.P.I. du C.I.S. (Anomalie particulière)



En cas de doute sur l'état de votre équipement, prévenez votre chef de garde ou votre référent EPI.

Références juridiques : Norme EN 659 - Note d'information DDSC du 02/12/2005 - Arrêté 2000-05-06 du 06/05/00 -

Références internes : Modules de formation INC/PFI - Règlement départemental d'Habillement - Aptitude médicale - Fiches opérationnelles, C.H.S. du 02/10/2007, Procédures Bureau Distribution/Atelier EPIV.